



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Montpellier – Perpignan – Midi-Pyrénées & DNSCE

GT audio du 2 Novembre 2020

Étaient présents à ce GT :

Pour les représentants du personnel : CGT (Isabelle Dolce-Danjard, Olivier Balzer, Jean-Christophe Albrich), CFDT, FO, UNSA et Solidaires.

Côté administration : MM. Testanière, (DI) Pillon (DRT), Luck (DRM), Dionet (DRP), Biasi (RR), Kaltenbach (GRH) et Tubert (CP/BEAT) et Mme Lacoulonche

La réunion a débuté à 10h00 et s'est clôturée à 13h00.

La situation sanitaire évolue, l'environnement de l'administration aussi.

En préambule, M. Testanière a exposé ce que la DI a mis en place dès vendredi matin avec les chefs de services.

Ce qui nous est imposé par la DG :

- Le maintien de l'ouverture au public et son accueil et de l'ensemble des missions d'où la non activation des PCA.
- Le télétravail devient la règle sans limite de jours quand la mission le permet mais n'est en aucun cas imposé.
- Les ASA reviennent pour les personnes vulnérables qui ne peuvent pas télétravailler, les cas contacts et les parents en cas de fermeture de classe ou d'école.
- Pour se rendre au travail, il est acté que la seule présentation de la commission d'emploi suffit.
- Les aménagements d'horaires sont possibles pour limiter l'affluence dans les transports en commun et réguler le présentiel dans les services.

Ce qui a été mis en place sur la DI dès vendredi matin :

- La DI est retournée vers les 45 agents vulnérables pour leur proposer le télétravail sur 5 jours lorsque cela est possible. Pour les autres, ils ont été placés en ASA.
- La DI a demandé aux chefs de services de **prioriser les missions** afin de trouver une organisation qui **facilite la mise en place du télétravail**.
- La DI a déterminé les **services pouvant permettre de télétravailler 5 jours** par semaine :
 - sur la DI : le pôle RH, le pôle PLI à l'exception des TSI et du mandatement

- sur les DR : le pole PAE y compris les tabacs et le SRA, le POC à l'exception des agents poursuivants, le SG à l'exception de l'accueil du public et de la BHR
- sur la RI : le recouvrement et le cautionnement
- sur les bureaux de douanes : le PGP et la supervision
- en surveillance : le secrétariat et la gestion

Cela s'accompagne d'une instruction sur **l'ouverture du télétravail aux chefs de services** et leurs adjoints sur la même base que les agents : celle du **volontariat**

Afin d'accélérer le process, Il est également convenu qu'**en cas d'avis favorable** du chef de service, **le télétravail est immédiatement mis en place.**

En cas d'avis réservé ou négatif, le chef de service doit transmettre au plus vite la demande afin qu'elle soit **instruite le plus rapidement possible** par le BOP-GRH de la DI. **Le DI étant le seul décisionnaire final.**

-Les services de la DI tiennent à la disposition des services 10 fiches-réflexe qui seront diffusées dans les jours qui viennent pour faciliter la vie des services .

Sujets sur lesquels vous attendez des réponses

Situation du télétravail

Nous avons pu constater que sur la direction de Montpellier certains chefs de service prennent des libertés avec les consignes données par les directeurs. Des demandes de télétravail refaites à répétition jusqu'à ce que la demande de l'agent corresponde au souhait du chef de service, des incitations à ne pas demander de télétravail, des menaces de refus, des agents placés en télétravail d'office...Nous rappelons que la règle est la santé et la protection des agents.

La règle est le télétravail dès que celui-ci est possible. **C'est tout de même surprenant qu'il faille attendre ces mesures gouvernementales pour voir (enfin) débloquer certaines crispations !**

Réponses des DR : Ce n'est en aucun cas les instructions que nous avons données. Cependant le télétravail, s'il est la règle, ne peut être imposé aux agents.

-Pour le bureau de Nîmes : Les agents placés en télétravail (sans dépôt de demande) devront signer un avenant rapidement et le faire remonter pour donner un cadre au télétravail. Il est rappelé qu'en cas d'accord du chef de service le télétravail est immédiatement mis en place dans un souci d'instruction des dossiers la plus courte possible.

-Pour le service de Béziers : Les agents peuvent télétravailler et si le télétravail n'est pas obligatoire il est vivement conseillé. Il conviendra de faire remonter toutes difficultés directement aux directeurs.

-Pour le bureau de Bagnols sur Cèze : il sera demandé au chef de service de revoir sa copie.

Hasard ou coïncidence, il semblerait que dans ce bureau les choses se soient décantés dans la matinée.

-Pour le bureau de Blagnac :

Pour les agents nouvellement affectés, il est impossible d'autoriser pour le moment un télétravail sur la semaine, voire sur 3 jours. Le centre d'expertise de Blagnac est un service particulier qui demande une forte expertise en contrôle et veille, cela ne peut se faire qu'en présentiel. Pour autant, depuis vendredi dernier les demandes de TT de 1 à 3 jours ,voir sur 5 jours se généralisent (36 agents concernés).

Les chefs de services doivent revenir vers chaque agent afin d'inciter ceux qui ne télétravaillent pas encore et augmenter pour les télétravailleurs significativement la quotité de télétravail.

Le matériel

Il y a actuellement en stock de quoi équiper 90 agents supplémentaires pour le télétravail : soit en ordinateur portable, soit en kit télétravail (écran, clavier, souris)

Le service viticulture de Villeneuve-les-Beziers étant le seul service non équipé en double écran, **les agents non encore équipés sont donc prioritaires. Il suffit que le chef de service en fasse la demande.**

Les ASA

Qu'en est-il des agents cohabitant avec des personnes vulnérables ?

Réponse : Pas d'ASA rétablie. Cependant si le télétravail sur 5 jours est possible, il sera privilégié. Dans le cas contraire, les agents en question sont invités à se rapprocher du médecin de prévention afin de mettre en place un aménagement de poste.

Le contrôle

Le contrôle en entreprise n'est pas suspendu. Cependant, il doit être organisé en cohérence avec le contexte actuel.

Les services de la surveillance

Entre crise sanitaire et alerte attentat quel choix pour les agents de la surveillance ?

- Pour ce qui concerne la fermeture des frontières, la direction est dans l'attente d'une visibilité pour la gestion des flux transfrontaliers . Les DR sont invités à se rapprocher des préfetures .

- Le HK : le contexte terroriste impose son redéploiement. Oui mais quelles conditions sanitaires ?

Une fiche réflexe sur le sujet sera envoyée dans les services

- Les TPCI : le contexte sécuritaire actuelle impose le maintien de ces formations. Certains modules peuvent se faire sans contact : PLI, attaque à l'arme blanche, périphe meurtrier.... La suspension de ces formations ont figuré parmi les premières mesures « urgentes » prises par la DI ... du coup, nous savons maintenant que le COVID peut se transmettre entre agents, qu'en est-il des contacts infracteurs-agents ?, le télé-menottage n'existe pas encore ... bien dommage

Les agents n'auraient-il le choix que de tomber malade ou d'être égorgés?

- Présence dans les VL : autant que possible il doit se limiter à 3 agents. Il est toujours préconisé de **nettoyer tous les points contacts**, port du masque obligatoire. En cas de présence d'un infracteur le protocole mis en place précédemment est toujours d'actualité : le service devra lui fournir masque et gants.

- Matériel et désinfection des locaux : la dotation de bombes désinfectantes pour les cellules sera revue à la hausse. Il est cependant rappelé que dans le cadre de la pandémie il est prévu dans les avenants au contrat des sociétés de nettoyage de pouvoir les rappeler en cas de besoin pour la désinfection des cellules.

Une attention sera portée sur la rapidité de réassort du matériel nécessaire (bombe désinfectante, couverture de survie...)

- Les brigades dont les missions disparaissent au vu de la crise sanitaire seront redéployées sur la route. Dans ce contexte, la brigade de Tarbes travaillera de concert avec la brigade de Gaud (dotée du HK elle pourra sécuriser les dispositifs mis en place)

La CGT a rappelé l'importance de doter ces brigades de matériels adéquats et notamment des véhicules (nous avons évoqué ici le cas de CARCASSONNE BSI qui, du fait de l'absence de vols à l'aéroport se voit affecter des missions route avec seulement deux VL pour 19 agents !) ainsi que l'importance de former les agents concernés à leur nouvelles missions.

Pour la BSE de Blagnac, une fois épuisé toutes les missions que les agents peuvent faire actuellement au vu de la baisse du trafic (vols privés sur les aéroports secondaires, fret express, contrôle à l'export,) ainsi que l'ouverture de formations diverses, les contrôles routiers pourraient progressivement être mis en place pour les agents aguerris, en lien avec les autres BSI de la résidence.

La FP

Toutes les formations en présentiel sont suspendues à l'exception du Tir.

Une réflexion est en cours pour proposer un large choix de e-formation.

Les oraux de concours

- Pour ce qui concerne les oraux blancs organisés localement, ils se feront en distanciel dès que cela sera possible.

- Pour les oraux de concours, pour l'instant on n'a aucune visibilité. On attend les préconisations de la DNRFP.

La restauration collective

A l'heure actuelle les restaurants administratifs restent ouvert et la DG refuse la mise en place du taux repas en cas de fermeture.

L'accueil des stagiaires sur la direction le 16 novembre

Il se fera en présentiel, individuellement, par les chefs de services.

Le CTSD prévu jeudi 05 novembre

Une réflexion est en cours sur la faisabilité d'une visioconférence. Cela sera étudié avec les services des TSI.

En cas d'impossibilité il se fera en audioconférence.

La CGT a pu exprimer son étonnement de voir que l'esprit de ce GT ressemblait aux réunions du premier confinement du printemps. Beaucoup d'impréparation depuis le déconfinement, des PRA qui ont fait revenir les agents rapidement en présentiel, l'impression désagréable que nous nous répétons depuis des mois, etc... oui pour la CGT, la santé des agents de la DI reste notre priorité et tout doit être mis en œuvre pour s'en assurer !

Prochaine réunion audio :

Le prochain GT crise sanitaire aura lieu mardi 10 novembre,
N'hésitez pas à revenir vers nous pour toutes difficultés
Nous souhaitons un prompt rétablissement aux collègues malades.

Prenez soin de vous plus que jamais !

Contacts pour en savoir plus

Isabelle Dolce-Danjard – Jean-Christophe Albrich – Olivier Balzer